



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Politique du développement durable de la Ville de Trois-Rivières

Trois-Rivières, le 6 mai 2009 – Le Conseil régional de l'environnement (CRE) Mauricie tient à saluer l'adoption d'une politique du développement durable par la Ville de Trois-Rivières.

Après avoir pris brièvement connaissance de la nouvelle politique du développement durable, nous sommes heureux de constater que la Ville a fait ses devoirs. À première vue, la politique semble couvrir les principales problématiques reliées à la gestion municipale. « C'est donc un grand pas vers l'avant pour la Ville de Trois-Rivières » de dire M. Mitchell Marin, président du CRE Mauricie.

Il est toutefois trop tôt pour dire si cette politique est suffisante et sans reproche. La seule façon de vraiment évaluer cette nouvelle politique sera d'évaluer la façon dont elle sera appliquée au fil des ans. Et cela, seul l'avenir nous le dira. Nous sommes impatients de voir les répercussions concrètes qu'aura cette politique sur le développement de la ville.

Nous espérons que les mesures reliées à cette politique seront mises en place le plus rapidement possible, car à la vitesse que va le développement de la ville, il n'y a plus de temps à perdre. Nous espérons également que ces mesures s'appliqueront à des projets déjà sur les planches et qui à notre avis n'ont rien en commun avec le développement durable (ex. : développement domiciliaire sur l'île Saint-Christophe). L'analyse du point 3.5.2 de cette politique, « Assurer l'approvisionnement en eau potable de qualité pour les populations présente et future avec des "ressources eau" adéquatement protégées et suffisantes, ... » nous permet aussi de croire que la nappe phréatique du secteur Cap-de-la-Madeleine fera maintenant l'objet d'une protection beaucoup plus accrue.

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie profite de l'occasion pour réitérer l'offre de collaboration qu'il a faite à la Ville de Trois-Rivières et qui est restée sans écho jusqu'à maintenant.

M. Marin conclut en soulignant que « Pour l'instant, le développement durable de la Ville de Trois-Rivières n'est encore qu'un rêve. Souhaitons maintenant que cette politique ne sera pas qu'un recueil de vœux pieux ou un outil de campagne électorale. »

- 30 -

Le Conseil régional de l'environnement Mauricie est un organisme à but non lucratif reconnu par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de Parcs. Il a pour mission de favoriser et d'organiser la concertation de l'ensemble des intervenants en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et de promotion du développement durable à l'échelle régionale et d'agir comme représentant du milieu auprès de la population et des autorités régionales en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Source: Patrick Simard
CRE Mauricie
(819) 694-1748

COMMUNIQUÉ